

VII

ASIE ORIENTALE

I. Nord-Est asiatique

Le développement économique et industriel que le Japon a connu depuis la fin de la guerre s'est poursuivi en 1959. La situation intérieure a paru se stabiliser davantage. Une élection a eu lieu au mois de juin pour renouveler la moitié des sièges à la Chambre des conseillers (Chambre haute). Cette élection, la troisième à se tenir en moins d'un an, deux autres ayant antérieurement été organisées au niveau provincial et local respectivement, a confirmé le succès croissant du parti libéral démocratique du premier ministre Kishi. Celui-ci dispose maintenant de plus de la moitié des sièges à la Chambre haute. Le parti socialiste cependant, s'étant assuré une fois encore le tiers des sièges, est toujours en mesure de bloquer tout projet de révision de la constitution que le gouvernement pourrait présenter durant les trois prochaines années.

Le Japon et le Sud-Vietnam ont signé, au mois de mai, un accord de réparations en vertu duquel le Japon s'est engagé à payer au Sud-Vietnam la somme de 39 millions de dollars sous forme de biens de production et 16 millions de dollars sous forme de prêts gouvernementaux.

La Chine communiste a persisté dans son refus de commercer avec le Japon et, par conséquent, les relations entre les deux pays sont demeurées tendues. Les rapports entre le Japon et la Corée du Sud ont été sérieusement compromis par des négociations conduites entre les organisations japonaise et nord-coréenne de la Croix-Rouge qui ont abouti à un accord réglant, avec le concours de la Croix-Rouge internationale, le rapatriement volontaire en Corée du Nord des Coréens résidant au Japon. Alors que ces négociations étaient en cours, la Corée du Sud suspendit d'une façon unilatérale tous ses échanges commerciaux avec le Japon. Au mois d'août cependant, on décida de reprendre les négociations diplomatiques entre les deux pays sur tous les problèmes en suspens. Les conversations entre le Japon et les États-Unis se sont poursuivies au cours de l'année, sur la révision du traité de sécurité, passé entre les deux pays en 1951 et qui constitue, en matière de défense, le fondement de la coopération nippo-américaine.

Le Canada et le Japon ont signé un accord commercial en 1954. Au cours de l'année 1955 celui-ci fut complété par l'échange des droits et obligations découlant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) auquel le Canada et le Japon sont parties contractantes. Le Japon occupe maintenant le troisième rang parmi les clients du Canada. La vente des marchandises japonaises au Canada s'est accrue d'une façon régulière et rapide si bien qu'en 1959 le Japon était devenu le cinquième plus important fournisseur du Canada. Cette croissance rapide des échanges commerciaux a amené les deux pays à veiller, d'une façon particulière, à ce que cette expansion s'effectue de façon saine et ordonnée et selon leurs intérêts à long terme.